



Marché public de prestations intellectuelles

MAPA

MISSIONS DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE JURIDIQUES
EN URBANISME
AUPRES DU SYNDICAT MIXTE CAEN-METROPOLE

Date limite de remise des offres : le vendredi 2 décembre 2011 à 17h

Cahier des charges de consultation

Syndicat Mixte Caen-Métropole

39, Rue Desmoueux
14000 Caen
Tél : 02 31 86 39 00 - Fax : 02 31 86 42 30
Mail : contact@caen-metropole.fr

Septembre 2011

1. DEFINITION DE LA MISSION

1.1. Objet du marché

Cette consultation a pour objet le conseil et l'assistance juridique du Syndicat Mixte Caen-Métropole dans les domaines de l'aménagement et du droit de l'urbanisme.

Ce marché est soumis aux règles de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Les prestations feront l'objet de bons de commandes, suivant les besoins du pouvoir adjudicateur et conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics (CMP).

Montant Maximum d'achat annuel : 30 000 euros HT

2. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION

- 2.1. Contenu du marché

Contexte

Le Syndicat Mixte Caen-Métropole a compétence pour l'élaboration, le suivi, la modification et la mise en œuvre du SCoT.

Le Syndicat, après l'approbation du SCoT, examinera les documents d'urbanisme communaux au regard de leur compatibilité avec les orientations de ce document.

Associé aux procédures d'élaboration, de révision, le syndicat mixte est également à même d'être conseil auprès des communes par un appui méthodologique dans l'élaboration des documents d'urbanisme, dans la rédaction de cahier des charges, des règlements de PLU, dans le choix d'outils ou de procédures (ZAC, lotissement) et la maîtrise du foncier.

Etendue et caractéristiques des prestations

Le conseil juridique portera sur le domaine de l'urbanisme et du foncier et sur toutes les thématiques que les documents d'urbanisme sont à même de devoir traiter, y compris sur ce qui relève de la compatibilité entre les orientations du SCoT, les documents d'urbanisme communaux et les documents avec lesquels le SCoT doit être compatible (par exemple le SAGE).

Ces questions pourront aussi concerner des compétences ou des modalités d'intervention et de fonctionnement des collectivités quand elles sont en lien avec l'urbanisme, le foncier, la gestion et la mise en œuvre de leur document d'urbanisme.

Ces prestations exigent une maîtrise du droit administratif, du droit public, du code de l'urbanisme, du code général des collectivités territoriales, du code de la construction et de l'habitation, du code de l'environnement, du code de commerce, du code rural et de la pêche maritime.

La prestation ne porte pas sur la représentation du pouvoir adjudicateur en cas de contentieux, en demande ou en défense.

Syndicat Mixte Caen-Métropole

39, Rue Desmoueux
14000 Caen
Tél : 02 31 86 39 00 - Fax : 02 31 86 42 30
Mail : contact@caen-metropole.fr

Les désignations et caractéristiques des prestations sont mentionnées dans le Bordereau des prix unitaires, qui n'est pas exhaustif. En conséquence, le Syndicat Mixte pourra commander toute prestation non prévue spécifiquement dans le bordereau des prix unitaires, après acceptation d'un devis détaillé préalablement fourni par le titulaire du marché.

Intervenants

L'administration mettra à la disposition du titulaire les documents en sa possession nécessaires à la réalisation des études. Elle facilitera en tant que de besoin l'obtention auprès des autres administrations et organismes compétents des informations et renseignements dont le titulaire pourra avoir besoin.

En application de l'article 3.4.3 du CCAG Prestations Intellectuelles, si le titulaire du marché, nommé désigné, n'est plus en mesure de remplir sa mission, celui-ci doit en aviser immédiatement la personne responsable du marché et proposer un remplaçant.

Si la personne publique réfuse, dans les conditions définies à l'article 3.4.1 du CCAG Prestations Intellectuelles, les remplaçants proposés par le titulaire du marché, alors le marché est résilié dans les conditions prévues à l'article 32 du CCAG Prestations Intellectuelles.

Modalités de commande

Le marché s'exécute au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.
Les bons de commande seront notifiés au titulaire par mail.

Pour une plus grande réactivité, le prestataire indiquera au moins 2 interlocuteurs, donc 2 adresses mails, au pouvoir adjudicateur.

La durée maximale d'exécution des bons de commande sera de 4 mois au-delà de la fin du marché.

Chaque intervention du titulaire sera précédée d'une commande écrite :

1. D'un premier mail de saisine explicitant la mission attendue ainsi que les délais de réponse souhaités
2. D'une réponse du prestataire indiquant si les délais sont retenus, ainsi que le coût de la prestation, dans un délai de 48 heures ouvrées. Des compléments d'information pourront être demandés par le titulaire si nécessaire.
3. D'un bon de commande validant le contenu, le délai et le coût de la prestation

Il appartient au prestataire d'apprécier la compatibilité de sa charge de travail vis à vis de la mission qui lui est confiée dans le cadre du présent marché.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront faire l'objet d'une facturation.

Toute question devra obtenir une réponse. Des échanges téléphoniques pourront compléter la réponse écrite si le pouvoir adjudicateur l'estime nécessaire, sans coût supplémentaire.

Syndicat Mixte Caen-Métropole

39, Rue Desmoueux
14000 Caen
Tél : 02 31 86 39 00 - Fax : 02 31 86 42 30
Mail : contact@caen-metropole.fr

Prix

Nature et contenu des prix

Les prix du présent marché sont indiqués dans le Bordereau des prix unitaires.

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois d'octobre 2011 ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont révisés annuellement par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par la ou les formules suivantes :

$$C_n = 15,00\% + 85,00\% (I_n/I_0)$$

dans laquelle I₀ et I_n sont les valeurs prises par l'index de référence I respectivement au mois zéro et au mois n.

Le mois « n » retenu pour chaque révision sera le mois précédent celui au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés seront fermes et invariables pendant cette période.

L'index de référence I, publiés au Moniteur des Travaux Publics ou au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire., est l'index SYN Honoraires SYNTEC (sociétés assujetties à la TVA).

Pénalités de retard et pour non-réponse

Par dérogation à l'article 14.3 du CCAG Prestations Intellectuelles, toute pénalité sera dû.

Une pénalité de 50€/jour de retard sera facturée au titulaire en l'absence de réponse de sa part.

- 2.2. Durée du marché

Le marché débutera à compter de la date de notification au titulaire.

Le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois, soit 3 ans.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, il en informera le titulaire 2 mois avant la fin de validité du marché.

- 2.3. Modalités de règlement du marché

Les prestations seront facturées après service fait.

Le paiement s'effectuera par semestre, à partir d'un état récapitulatif des bons de commande, établi sur la base des tarifs définis dans le Bordereau des prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Le numéro du bon de commande devra être rappelé sur la facture, ainsi que le détail de la prestation.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Syndicat Mixte Caen-Métropole

39, Rue Desmoueux
14000 Caen
Tél : 02 31 86 39 00 - Fax : 02 31 86 42 30
Mail : contact@caen-metropole.fr

- 2.4. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

- Acte d'engagement
- Bordereau des prix unitaires
- Cahier des charges
- Note sur les modalités de collaboration et sur les intervenants
- Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles (issu de l'arrêté du 16/09/2009)

3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

- 3.1. Présentation de l'offre

Les équipes candidates devront produire les éléments suivants :

- DC1,
- DC2,
- Une liste de références,
- Le chiffre d'affaires du candidat,
- L'acte d'engagement (DC3) complété, daté, signé,
- Le bordereau des prix unitaires, daté et signé,
- une présentation de l'entreprise, notamment des moyens humains et techniques affectés au marché,
- une description des modalités de collaboration entre le syndicat et le futur prestataire en termes de disponibilité et de délais sur le traitement des questions, daté et signé,
- Toutes pièces qu'il jugera utile pour satisfaire la consultation, daté et signé,
- Le présent cahier des charges, daté et signé,

Les formulaires sont téléchargeables à l'adresse suivante :

http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/form_tele/decl_cand.html

- 3.2. Adresse de réponse

Les propositions devront être déposées au Syndicat Mixte ou envoyées par voie postale à l'adresse suivante :

SYNDICAT MIXTE CAEN-METROPOLE
Monsieur le Président
39, rue Desmoueux
14000 CAEN

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

Syndicat Mixte Caen-Métropole

39, Rue Desmoueux
14000 Caen
Tél : 02 31 86 39 00 - Fax : 02 31 86 42 30
Mail : contact@caen-metropole.fr

4. CRITERES DE SELECTION

La sélection des candidats sera effectuée selon les modalités définies à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 45 du Code des Marchés Publics (en redressement judiciaire notamment),
- les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières seront jugées insuffisantes au regard de la mission.

Les offres seront appréciées selon les critères pondérés suivants :

Prix	40 %
Valeur technique	60 %

Le critère du prix sera apprécié sur la base du taux horaire porté au Bordereau des Prix Unitaires.

La valeur technique sera appréciée sur l'expérience et la qualification des personnes en charge du marché, les modalités de collaboration et les moyens techniques affectés au marché.

Date

signature

Syndicat Mixte Caen-Métropole

39, Rue Desmoueux
14000 Caen
Tél : 02 31 86 39 00 - Fax : 02 31 86 42 30
Mail : contact@caen-metropole.fr